

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DFA 58 Prise de participation d'Arkéa au capital de la SemPariSeine.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1521-1 et suivants et L1531-1;

Vu les statuts de la SemPariSeine et notamment ses articles 6 et 20 ;

Vu le courrier au président du Conseil d'administration de la SemPariSeine, en date du 22 mai 2019, de la Société Hôtelière Paris Les Halles, sollicitant l'agrément du projet de cession de ses 180 parts à Arkéa ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019 par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver le principe de l'entrée d'Arkéa au capital de la SemPariSeine par rachat des 180 parts détenues par la Société Hôtelière Paris Les Halles et d'autoriser les représentants de la Ville de Paris au Conseil d'administration de la SemPariSeine à agréer Arkéa en qualité de nouvel actionnaire ;

Sur le rapport présenté par Jean-Bernard BROS, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le principe de l'entrée d'Arkéa au capital de la SemPariSeine par rachat des 180 parts détenues par la Société Hôtelière Paris Les Halles.

Article 2 : Les représentants de la Ville de Paris siégeant au Conseil d'administration de la SemPariSeine à agréer Arkéa en qualité de nouvel actionnaire, conformément aux dispositions légales et statutaires applicables à la SemPariSeine.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO